L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 14 MAI 1891.

# PETITES ANNONCES.

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 24 rue de l'Union, entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacies imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE CONSTABLE.

C. V. Kathman vs John N. Carrigan
Joseph Moll vs le même.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans.—No. 14,753 et 14,754.—En vertu de deux writs de fieri facias, au moi adressés par l'Honorable Charles H. Lavilleheuve, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, dans le Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre les rues Common et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal No 450 rue Royale, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, ancienne Casacalvo, Marigny, Mandeville et Chartres et mesurant, en mesure américaine, 20 pieds de face à la rue Royale, sur 85 pieds de profondeur et borné sur le côté près de la rue Marigny, par la propriété anciennement appartenant à Paul Avril, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou qui en dépendent en quelque sorte.

Etant la même propriété acquise par achat par feu James Carrigan de James Riordon, d'après évidence par acte passé pardevant Edward Hartett, ancienne notaire en cette ville, le 19 jour de septembre 1848, dûment enregistré en le bureau de l'annotateur des aliénations pour la Paroisse d'Orléans dans le livre 67, folio 139, laquelle propriété avant été estimé à ($1,700) dix-sept cent dollars par les estimateurs, d'après un inventaire sommaire fait dans les archives de la dite succession. No 29,896 de l'Honorable Cour Civile de District.

Enregistré le 25 août 1890, dans le livre No 136 folios 134 et 135.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

F. J. ROSTER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

13 mai—13 20 27—juin 3 10 13

### AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Dennis Tracy et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 30,808—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Adam L. Hasling, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

14 mai—14 19 23

Succession de Caroline Sophie Elizabeth Carstens, veuve en premières noces de Charles Meyers et femme décédée de Adam L. Hasling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,451—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Adam L. Hasling, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

14 mai—14 19 23

Succession de Charles C. Anderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,861—Division D.—Attendu que Eliza Anderson veuve de Charles C. Anderson, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles C. Anderson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

13 mai—13 17 22

Succession de Thomas Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,891—Division A.—Attendu que Elizabeth Jane Pierce veuve de Thomas Carter a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Carter, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

13 mai—13 17 22

Succession de William Louis Alfred Sorbé.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,294—Division C.—John Calder & Co. contre Wilhelmine Sophie Jeanne Cruse, veuve du dit William Louis Alfred Sorbé, en résident de la ville de Bordeaux, République Française, héritière universelle de ses enfants mineurs Maria Suzanne Sorbé, Jean Louis A fred Sorbé et Adolphe Gabrielle Edouard Sorbé, a demandé à cette cour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dite mineurs. Avis est par le présent donné à qui de droit, que pour les raisons dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, pour lesquelles la demande de la tutrice naturelle ne serait pas accordée.

Nouvelle Orléans, 5 mai 1891.

HUGUES J. LAVERGNE,
Député Greffier.

7 mai—7 13 20 27

Succession de Violet Ann Wilson, née Wright.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31,183—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Elias C. Williams, M. D., exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

9 mai—9 14 17

Succession de M. W. Allen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 32,605—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par W. J. Allen, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

14 mai—14 19 23

Succession de Joseph M. Robin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 30,799—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans le dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Oelkers exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

6 mai—6 10 15

### AVIS AUX CREANCIERS

Joseph Friedman vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 32,691—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par M. J. Hasling, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

14 mai—14 19 23

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,719—Division E—Hinrichs & Dannenmann et H. F. Hinrichs et F. Dannenmann insolvables antérieurement et présentement trésorier C. Prêot, notaire, à son bureau No 5 rue Carondelet, en cette ville, le VENDREDI, 22me jour de mai 1891, dans le bureau du vendeur les termes et conditions de la vente des propriétés vendues et sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises.

Nouvelle-Orléans, 5 mai 1891.

[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

12 mai—3 fax 22 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No. 32,094—Division C.—John Calder & Co. leurs créanciers. — Ordre de Cour. — Que toutes procédures contre la raison sociale de John Calder & Co. et contre ses associés, soient suspendues, et qu'une réunion des créancier a de la dite raison sociale soit convoquée et tenue d'après la loi et après notice et annonces légal, le MARDI 9me jour de juin 1891, à 11 heure A. M., pardevant Jos D. Taylor, notaire, en cette ville, à John Calder & Co rue Commune, pour déterminer s'l appliquera de la dite raison sociale de John Calder & Co pour un répit de un, deux ou trois ans, de la date de la dite réunion soit accordée.

Nouvelle-Orléans, Lne., 5 mai 1891.

[Signé] F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

6 mai—as 9 juin

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,972—Division D.—Ordre de Cour.—Edward Keane vs ses créanciers.—Qu'une réunion des créanciers de Edward Keane, insolvable, soit convoqué et tenue pardevant John J. Burnett, Esq. notaire, en son bureau, No 61 rue du Camp en cette ville, le 20 MAI CRDI, une jour de juin 1891, dans le but de délibérer par la vente de la propriété remise dans cette affaire et de fixer les termes et conditions de la vente et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises.

Nouvelle-Orléans, 1er mai 1891.

[Signé] H. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

1er mai—3 1 as 3 juin

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 13 MAI—CLASSE No 213
Tirage de 4 heures P. M.

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 72 | 11 | 15 | 13 | 20 | 49 | 43 | 59 | 61 | 33 | 25 | 51 | 62 | 44 |

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 13 mai 1891—4 heure P. M.

J. A. A. ROUSSEAU,
W. P. PINCKARD,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences

# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

## PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUES.

# L. S. L.

## Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été renouvelée comme faisant partie de la nouvelle Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Nouveauté depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semi-triels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous jugeons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. H. Ewing

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers payerons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Tirage Semestriel de $40.00,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 16 JUIN 1891.

# GROS LOT:

# $600,000

## 100,000 Numéros dans l'Urne

| | |
|---|---|
| 1 Lot de | $600,000, soit $600,000 |
| 1 Lot de | 200,000, ..... 200,000 |
| 1 Lot de | 100,000, ..... 100,000 |
| 1 Lot de | 50,000, ..... 50,000 |
| 2 Lots de | 20,000, ..... 40,000 |
| 3 Lots de | 10,000, ..... 30,000 |
| 10 Lots de | 5,000, ..... 50,000 |
| 25 Lots de | 2,000, ..... 50,000 |
| 100 Lots de | 500 ..... 50,000 |
| 200 Lots de | 600, ..... 120,000 |
| 200 Lots de | 400, ..... 200,000 |

PRIX D'APPROXIMATION

| | |
|---|---|
| 100 Lots de $1,000, soit | $100,000 |
| 100 Lots de $800, .. | 80,000 |
| 100 Lots de $400, .. | 40,000 |

PRIX TERMINAUX.

| | |
|---|---|
| 999 Lots de $200, soit | $199,800 |
| 999 Lots de $200, .. | 199,800 |
| 3,144 Lots non mentionnés | $3 139,600 |

PRIX DU BILLET:

Entier, $40; Demi, $20; Quart, $10; Huitième, $5; Vingtième, $2; Quarantième, $1, [rien de moins].

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquels nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les ENTIERS de 10 ⅌ ⅌, envoyés à nos correspondants.

Adresse à

PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

La Compte ayant passé des lois défendant le service de la mails à vouvre les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient jugé que les Loteries sont une Institution d'Etat. Les autorités postales maintenant refusent à livrer toutes lettres ⅌ ⅌ ENTIERS adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENTIERS ⅌ ⅌ adressées à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais en sus.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lequels les acheteurs doivent y faire attention, et se bien garder en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance de lot superior.

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations d'une imprimerie de premier ordre, mobilier de bureau, etc.

Mme Ferdinand Meusch Jr. et als. vs. Brandao & Gill.

James M. Gizzi vs. Brandao & Gill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,620 et 32,658—En vertu de deux writ de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, le procédera à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 25 mai 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Sur les lieux No 34 rue Magnolia, toute et particulièrement la propriété des défendeurs contenue dans l'étage supérieur et une partie du rez de chaussée et sur la cour avant de l'étage inférieur du premier étage desdite lieux, consistant de :

Presses d'imprimerie, machines, caractères, stéréotypes, cassoirs, compositeurs, armoires à jobs (cabinets), galées en cuivre, coupe-papier, tables, rayons, meubles de bureau, etc., ustensiles, instruments, accessoirs, installation et tout ce qui fait partie de presses, machines, etc. Le tout formant un établissement d'imprimerie de premier ordre, etc.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

14 mai—14 18 22 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Elisa S. Thomson, exécutrice, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 32,223.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré borné par les rues Charles, Danaise, St-Philippe et Royale; le dit terrain étant désigné par la lettre B sur un plan de Arthur de Armas, voyer, à la date de 20 janvier 1871, et annexé pour demeurer comme partie intégrante du présent Procès-Verbal, mesurant chacun 25 pieds de façade sur une seconde profondeur, avec une profondeur de soixante-huit pieds cinq pouces et six lignes sur le côté le plus proche de la rue St-Philippe, et vingt-deux pieds huit pouces et quatre lignes sur la limite de derrière. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2e Un autre morceau de terre situé dans le fond du terrain ci-dessus décrit. Le dit morceau de terre mesure, plus ou moins, à soixante douze pieds onze pouces et quatre lignes de face dans le fond de la propriété ci dessus décrite, commençant sur le côté près de la rue Danaise et mesurant en profondeur quatre vingt douze pouces. Ensemble avec tous les magasins, entrepôt, hangars, améliorations qui s'y trouvent; ainsi avec un mur en brique faisant face à la rue Deydras et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

Ensemble avec les sept cent treize actions du fonds capital de la Banque de la Louisiane de cent dollars chacune y attachées et y appartenant sur les propriétés ci dessus décrites.

3e Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St-Joseph, Commerce et Julie désigné par le numéro trois, sur un plan dressé par Hadin & Schlatman, en date du 13 janvier 1854, déposé en l'étude de A. Boudousquié, notaire. Le dit lot mesure vingt sept pieds six pouces de la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de quatre-vingt huit pieds deux pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent; ensemble avec cent-quarante et un actions du fond capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane de cent dollars chacune y attachées et y appartenant.

Saisis dans la susdite affaire.

Termes et Conditions—Pour les propriétés premièrement et deuxièmement décrites, comptant, une somme suffisante pour couvrir la réclamation de la demanderesse, soit une somme de douze mille huit cent trente-quatre dollars, avec huit pour cent d'intérêt par an sur neuf demandes annuelles en contributions de $1,426 chacune, à partir de la date des demandes respectives i. e. le premier décembre de chaque année et de la date du 1er Mai 1881 à 1889 inclusivement, et les frais et dépens du procès et de la vente ainsi que les taxes d'Etat et de ville sur les dites propriétés. Le vendeur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué sur les dites propriétés, non de cette somme payée ci-dessus et non versée de la charte des lois relatives en au cas, savoir : La somme de $31,336 devra demeurer garantie par ladite hypothèque sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement, et l'acquéreur assumera tous les obligations d'un actionnaire, conformément à la charte de la dite banque quant aux actions et dettes y relatives.

Et pour la propriété irrésiemment décrite, une somme comptant, suffisant pour couvrir la réclamation de la demanderesse soit $2,538, avec 8 pour cent d'intérêt par an sur neuf demandes annuelles en contributions de $282 chacune, à partir de la date des demandes respectives i. e. le premier décembre de chaque année de 1881 à 1889 inclusivement et les frais et dépens du procès et de la vente ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur les dites propriétés. L'acquéreur, en outre, assumera le reliquat de la dette du fonds capital hypothéqué sur la dite propriété, non payé ci-dessus, savoir : Quarante cent dollars, avec huit pour cent d'intérêt par an sur la somme de $10,152 payable en trente ans, en vertu de la charte de la banque et des lois y relatives, savoir : la somme de $10,152 devra demeurer garantie par hypothèque sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement, et l'acquéreur en outre assumera relativement à la dite actions toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, quant aux actions conformément à la charte de la banque et des lois y relatives.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

13 mai—13 20 27—3 10 13 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le sixième District.

Michael McQuade vs Wm. J. Woodruff.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 27,128—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 mai 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

1° Deux certains terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés comme les Nos 16, 17, 18, 19 et 20 dans le carré No 20, bornés par l'avenue Nashville et les rues Live Oak, Arabella et Laurel, selon un plan annexé à un acte passé pardevant A. Hero, Jr., notaire, le 23 décembre 1870. Les dits terrains mesurant chacun trente (30) pieds de façade sur l'avenue Nashville, sur une profondeur de cent cinq (105) pieds entre lignes parallèles, le tout faisant No 16 forme le coin de la rue Live Oak et de l'avenue Nashville; ainsi tous les droits, titres, intérêt, réclamations et demandes de droit dans un morceau de terre, trente (30) pieds de largeur, s'étendant devant les dits terrains.

2° Trois terrains avec toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, désignés comme les Nos 13, 14, 15 dans le carré No 20, borné par l'avenue Nashville et les rues Live Oak, Arabella et Laurel, mesurant, au pied américain, selon un plan du dit carré annexé à un acte passé pardevant A. Hero, Jr., notaire, le 23 décembre 1870, chacun trente (30) pieds de façade rue Arabella, sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent cinq (105) pieds, le dit No 15 forme le coin des rues Arabella et Live Oak.

Le tout a été acté le par le défendeur de Mme Mary Jane Pilsinger par acte passé pardevant H. E. Kerr, notaire, le 20 janvier 1887.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

15 avril—15 22 29—mai 6 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété dans le Deuxième District.

Paul Albert Bacon vs Alexandre Louis Barthelemy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,383—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Quatre lots de terre avec les améliorations, etc, qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet bor 6 par les rues St Philippe, Deuxième, Troisième et Ursulines et désignés par les Nos 1, 2, 3, 6 et 7. Les lots Nos 4, 5 et 6 mesurent chacun trente pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Ursulines sur cent pieds de profondeur; le lot No Quatre forme le coin des rues Ursulines et Deuxième; le lot No Sept mesure trente pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Ursulines sur cent pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

4 mai—4 11 18 25—juin 1 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif civil de tout le contenu du local

No 41 rue Nord Rampart.

Consistant d'un ameublement de salon en bois de rose, miroirs de cheminée, tremeaux, chandeliers en cristal, ameublements de chambre à coucher en acajou, ameublements de chambre à coucher imitation de bois de rose, armoires, tables à toilette, lavabos, tables de nuits, étagères, tables de côté chaises, sofas, ornements de cheminée, étagères, coffres, tables de salon, fauteuils, tapis, rideaux, rideaux en dentelles lampes, bottes à musique, machines à boites à cartes, coffre fort, revolvers, cages à oiseaux, etc.

Aussi, de beaux ustensiles en porcelaine, verre et faïence, comprenant un grand but assorti de vêtements et de linge de dessous.

Machine à coudre, tentes, etc.

Serviettes, draps, matelas, coussin-matelas, etc.

Un lot de livres.

Stove-range, ustensiles de cuisine, bailles, etc.

Aussi, un piano Pleyel.

Aussi bien que, 1 Sewing Machine brette (carriage) 1 canot et une paire de magnifiques chevaux de voiture.

Différents jeux de harnais, couvertures de chevaux, fourrage, etc.

Et d'autres articles trop nombreux à détailler, trouvés généralement dans une maison de première classe.

Succession de Carmélite Carangue, Veve Barthélémy Saloy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,620—En vertu d'un ordre de vente, daté le 4 mai 1891 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI, 16 mai 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :—

Quatre lots, No 41 rue Nord Remparts—

Tout le contenu, meubles, installations, etc., de dit local. Aussi :

Chevaux, voitures, etc., harnais etc.

Le tout d'après inventaire fait par Charles T. Soniat, notaire, en date du 9 au 29 avril 1891; et inventorié dans la dite succession ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

6 mai—6 13 20 27—juin 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du cottage double No 336 et 336 1/2 rue Thalie, dans le premier district de cette ville, dans le carré borné par les rues Thalie, Magnolia, Liberté et Franklin, désignés comme terrain No 4 sur un plan de A. Engelhardt, le 6 avril 1840, et mesurant 50 pieds de façade sur la rue Thalie sur 122 pieds 2 pouces de largeur à l'arrière, sur 66 pieds 9 pouces, plus ou moins, de profondeur sur la ligne du côté de la rue Franklin et 72 pieds 3 pouces de profondeur sur le côté opposé.

Conditions—Un tiers en plus comptant et le reste à un crédit de un et deux ans en billets hypothécaires, avec hypothèque sur le bien hypothéqué, portant intérêt de 7 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement et hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété avec toutes les clauses usuelles et l'acceptation par l'acquéreur des taxes de 1891, en sus du prix de l'adjudication, et frais de dix pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant Jules J. Ward, notaire.

2 mai—3 10 17 24 31—6 juin

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 32,768 Division "B."—M. Hottes & Co. et les membres individuellement leurs créanciers.—Que la cession de biens des associés de la raison commerciale de Martin Hottes & Co. et Martin Hottes et Andrew Hottes individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit par le présent, acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Légier, notaire, en son bureau No 8 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI, 25 juin jour de mai 1891, dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur les propositions des dettes, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures civiles contre la personne et les biens des dits insolvables soient suspendues; et que H. H. Bryan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 22 avril 1891.

[Signé] ALBERT DECAS, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

26 avril—3 f as 25 mai

## VENTES A PERCER.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

# GRANDE VENTE

—DE—

# Propriété de Batture.

—POUR UNE—

# Division d'Intérêts.

—Dans l'affaire de—

# JAMES FAHEY, TUTEUR,

—VS—

# PETER RAYMOND POCHELU.

No 32,610—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. R. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu et signé dans la susdite affaire, le 21 avril 1891, il sera vendu à l'encan, savoir :

1° Le certain carré d'îlet ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges etc., y appartenant subdivisé en 24 terrain numéro de 1 à 24 inclusivement; dans le carré d'îlet de la ville de la Nouvelle Orléans, carré d'îlet borné par l'Avenue Napoléon, les rues Tchoupitoulas, Jordan et Water et Ste-Marie, et mesurant, mesure américaine comme suit.

Les terrains de 1 à 12 inclusivement, chacun 25 pieds 2 lignes de façade rue Water, sur des profondeurs variant de 129 pieds, 9 pouces et 4 lignes à 142 pieds et 2 lignes. Le terrain No 1 formant le coin de la rue Water et l'Avenue Napoléon; et le terrain No 12, le coin des rues Water et Ste-Marie.

Les terrains de 13 à 24 inclusivement, mesurant chacun 25 pieds de façade rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent pieds. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant; la dite propriété portant les numéros municipaux 524 et 526 Rue Sixième. Ensemble avec Trente et-une actions du Fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions.—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, non la somme de $1,000 avec huit pour cent avec 10 0⅌ d'intérêt par an sur $155 à partir du 1er avril 1882 et avec 8 0⅌ d'intérêt sur un sur neuf versements égaux en contributions de $62 chacun; intérêt sur chacun doit être calculé respectivement du 1er de novembre des années 1881, 1883, inclusivement, et les frais et charges de procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur en outre assumera et reliquat de la dette du fonds-capital hypothéqué pour deux mille deux cent trente deux piastres ($2,232) qui n'est pas encore due, mais qui est sujette à être réclamée sous la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane; et l'acquéreur en outre assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sous sa charte et ses lois relatives, et l'y en a, du prix d'adjudication, comptant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

4 mai—4 11 18 25—juin 1 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif civil de tout le contenu du local

No 41 rue Nord Remparts.

Consistant d'un ameublement de salon en bois de rose, miroirs de cheminée, tremeaux, chandeliers en cristal, ameublements de chambre à coucher en acajou, ameublements de chambre à coucher imitation de bois de rose, armoires, tables à toilette, lavabos, tables de nuits, étagères, tables de côté chaises, sofas, ornements de cheminée, étagères, coffres, tables de salon, fauteuils, tapis, rideaux, rideaux en dentelles lampes, bottes à musique, machines à boites à cartes, coffre fort, revolvers, cages à oiseaux, etc.

Aussi, de beaux ustensiles en porcelaine, verre et faïence, comprenant un grand but assorti de vêtements et de linge de dessous.

Machine à coudre, tentes, etc.

Serviettes, draps, matelas, coussin-matelas, etc.

Un lot de livres.

Stove-range, ustensiles de cuisine, bailles, etc.

Aussi, un piano Pleyel.

Aussi bien que, 1 Sewing Machine brette (carriage) 1 canot et une paire de magnifiques chevaux de voiture.

Différents jeux de harnais, couvertures de chevaux, fourrage, etc.

Et d'autres articles trop nombreux à détailler, trouvés généralement dans une maison de première classe.

Succession de Carmélite Carangue, Veve Barthélémy Saloy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,620—En vertu d'un ordre de vente, daté le 4 mai 1891 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI, 16 mai 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :—

Quatre lots, No 41 rue Nord Remparts—

Tout le contenu, meubles, installations, etc., de dit local. Aussi :

Chevaux, voitures, etc., harnais etc.

Le tout d'après inventaire fait par Charles T. Soniat, notaire, en date du 9 au 29 avril 1891; et inventorié dans la dite succession ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

5 mai—5 13 14 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du cottage double Nos 336 et 336 1/2 